

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2020

En l'an deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni le vingt huit janvier à 20h30 sur une convocation du vingt deux janvier 2020.

Sont présents : M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, M. BAUCHER Gilles, M. PRAULT Jean Michel, Mme BOUSSIRON Chantal, M. BARRAUD Bernard, Mme BLAIN Marie, M. COETTO Christophe, M. JARDIN Steven, Mme MOLLET Corinne.

Sont absents excusés : Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia donne pouvoir à M. COETTO Christophe, M. JONVAL Guillaume, BOURRASSEAU Jean-Pierre, Mme NICOL Isabelle.

Secrétaire de séance : M. PRAULT Jean-Michel.

Nombre de présents : 10
Nombre de procurations : 1
Nombre total de voix : 11

En préambule le Maire demande l'accord des élus afin d'ajouter un sujet à l'ordre du jour **Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Aucun élu ne s'oppose à ce point complémentaire de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal

Les élus ont reçu les comptes-rendus des CM des 3 et 17/12/2019. Deux précisions ont été demandées par Marie BLAIN et Marion ROBIN. Les comptes-rendus ont été corrigés en conséquence. Aucune autre demande n'étant formulée, le maire propose de voter leur approbation.

VOTE

Contre **0 - Abstention** **0 - Pour** **11**

2. Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour marché de commande de denrées et fournitures du restaurant scolaire.

Le maire passe la parole à Marion ROBIN pour exposer ce sujet.

Stéven JARDIN demande s'il n'est pas possible de demander une aide à la CDC. Le maire indique que la seule personne qui avait des compétences dans ce domaine a quitté la CDC. La rédaction d'un marché public est pointue au plan réglementaire et il est proposé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée (AMO) à Mme TOUSSAINT Laurence.

Elle a pour objet la définition des besoins techniques et financiers, l'accompagnement de la commune dans la rédaction de son cahier des charges techniques (CTP), la rédaction des pièces administratives et financières du marché, la constitution du dossier de consultation des entreprises (DCE) sous forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum, l'analyse des candidatures et des offres et la rédaction du rapport d'analyse des offres du marché, les courriers aux candidats non retenus et l'aide à la notification du marché public.

Mme TOUSSAINT se déplacera deux fois maximum en mairie, si besoin les autres déplacements seront facturés en supplément de 150 € TTC.

30% seront à régler dès acceptation du devis : 2 400 €

Phase 1 50% du montant total du forfait 4 000 €

Phase 2 20% du montant total du forfait 1 600 €

Soit un coût total de 8 000 € T.T.C.

VOTE

Contre **0 - Abstention** **0 - Pour** **11**

3. Convention cinéma.

Il est proposé de poursuivre la convention actuellement en place. Cette convention est conclue pour l'année civile et prendra effet dès signature. Elle est tacitement reconductible.

Gilles BAUCHER		Guillaume JONVAL	
Jean-Michel PRAULT		Stéven JARDIN	
Chantal BOUSSIRON		Corinne MOLLET	
Bernard BARRAUD		Isabelle NICOL	
Marie BLAIN		Jean-Pierre BOURASSEAU	